



REPUBLIQUE DU CONGO

**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**

**Projet Annuel de Performance (PAP)
Programme 066 : Intégration régionale**

VERSION n° 00

Septembre 2023

1 Identification du programme

- Identification du programme : **Intégration régionale**
- Numéro du programme : **066**
- Fonction du responsable de programme : **Directeur Général de l'Intégration**

2 Présentation stratégique

2.1. L'acteur du programme

Le programme Intégration Régionale est mis en œuvre par la direction générale de l'intégration (DGI). Ce programme n'a pas d'opérateurs.

2.2 Analyse stratégique sur la base des documents de référence

2.2.1. Finalités du programme

Ce programme a pour finalité de promouvoir et de renforcer l'intégration sous régionale, régionale et continentale, notamment à travers la transposition maximale et la mise en œuvre des textes communautaires, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration, le suivi de l'exécution des programmes et des projets sous régionaux, régionaux, et continentaux.

Il sera mis en œuvre par le biais de deux actions, à savoir :

- Promotion de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale ;
- Renforcement de suivi des activités de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale.

2.2.2. Diagnostic stratégique

L'analyse diagnostique de ce programme a permis d'identifier les forces et faiblesses suivantes :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Transposition régulière des textes communautaires et suivi de leur mise en œuvre ;- Existence d'organes de gestion des corridors ;	<ul style="list-style-type: none">- Absence d'une stratégie nationale d'intégration ;- Faible vulgarisation des textes communautaires ;

<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'organes de gouvernance de l'intégration régionale (cellule nationale PER ; PFIR ; CNS NEPAD ; CNAE MAEP ; Comité national de l'origine ; comités sectoriels SEVAC volet Congo etc.). - Existence de la stratégie nationale de mise en œuvre du règlement N°04/22-CCPAC portant création, organisation et fonctionnement de la brigade mixte CEMAC des Etats membres opérant le long des corridors inter-Etats ; - Existence de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord de la ZLECAF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de personnel qualifié et compétent ; - Inexistence des moyens roulants ; - Insuffisance du matériel informatique.
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la libre circulation des personnes des biens et des capitaux dans 6 États membres de la CEMAC ; à travers l'acte additionnel N°01/13-CEMAC-070U-CCE-SE, portant suppression du visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire et de l'acte additionnel N°05/19-CEMAC -070 U-CCE portant adoption de la politique commune d'émigration, d'immigration et de protection des frontières en zone CEMAC ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur dans la mise en œuvre des accords d'intégration ; - Faible appropriation des textes communautaires par les populations de l'espace communautaire ; - Changements anticonstitutionnels des pouvoirs politiques des Etats de l'espace communautaire.

<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la brigade mixte CEMAC des Etats membres opérant le long des corridors inter-Etats ; - Existence d'une stratégie régionale de mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf ; - Existence du passeport biométrique CEMAC ; - Existence des liaisons intracommunautaires à travers les infrastructures physiques. 	
---	--

La mise en œuvre de la politique d'intégration sous régionale, régionale et continentale favorisera la mise en place des projets communautaires et la libre circulation des personnes, des biens et services, avec pour objectif le développement économique.

2.2.3. Enjeux et perspectives

2.2.3.1. Enjeux

L'enjeu majeur est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale viable à long terme et à même de créer les bases propices au renforcement de l'intégration sous régionale, régionale et continentale.

2.2.3.2. Perspectives

Les perspectives de ce programme portent sur :

- vulgariser les textes communautaires ;
- opérationnaliser la commission nationale d'auto-évaluation ;
- mettre en œuvre et suivre les recommandations des instances décisionnelles du NEPAD-Afrique, NEPAD Afrique centrale et NEPAD Congo ;
- viabiliser la politique nationale d'intégration ;
- opérationnaliser les comités sectoriels du système de l'économie verte en Afrique centrale, SEVAC volet Congo ;
- disposer d'une représentation territoriale notamment aux niveaux des frontières ;

- renforcer les attributions du comité des points focaux de l'intégration régionale pour en faire une commission nationale d'intégration régionale avec des pouvoirs étendus ;
- créer une base de données relative aux organes, institutions et institutions spécialisées communautaires ainsi que celle relative au NEPAD et au MAEP.

3 Axes stratégiques

Ce programme compte deux axes stratégiques ci-après :

Axe1 : Promotion de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale

Axe2 : Renforcement de suivi des activités de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale

4 Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance du programme

Axe1 : Promotion de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale

- **Objectif** : Promouvoir l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale

Indicateurs de performance

N° de l'indicateur : 3.1.1.1							
Intitulé de l'indicateur : Taux d'activités de vulgarisation réalisé							
Nature de l'indicateur : usager							
		Valeurs					
	Unité	Historique		de base	Cibles		
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indicateur							
Taux d'activités de vulgarisation réalisé	%	N/A	33,33	33,33	50	75	100
Source des données de vérification : DGI							

Modalité de calcul :

$$\text{Taux d'activités de vulgarisation réalisé} = \frac{\text{le nombre des activités de vulgarisation réalisé}}{\text{le nombre d'activités de vulgarisation prévu}} \times 100$$

Justification des prévisions et de la cible :

- La DGI a entre autres missions de vulgariser les textes communautaires. Cette activité ne se réalise pas comme souhaité à cause de l'insuffisance des ressources humaines de qualité et des moyens matériels et financiers. Le passage du budget en mode programme devrait permettre de pallier ces insuffisances et d'atteindre la cible de 100% en 2026.

Axe2 : Renforcement de suivi des activités de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale

Objectif : Améliorer le suivi de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale

Indicateurs de performance

N° de l'indicateur : 3.1.1.2							
Intitulé de l'indicateur : Taux de projets intégrateurs suivis							
Nature de l'indicateur : usager							
		Valeurs					
	Unité	Historique		de base	cibles		
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indicateur							
Taux de projets intégrateurs suivis	%	25	0	0	50	75	100
Source des données de vérification : DGI							
Modalité de calcul :							
Taux de projets intégrateurs suivis							
= $\frac{\text{nombre de projets intégrateurs suivis}}{\text{nombre de projets intégrateurs mis en oeuvre}} \times 100$							
Justification des prévisions et de la cible							

- La DGI a entre autres missions de suivre l'exécution des projets intégrateurs. Cette activité ne se réalise pas comme souhaité à cause de l'insuffisance des ressources humaines de qualité et des moyens matériels et financiers. Le passage du budget en mode programme devrait permettre de pallier ces insuffisances et d'atteindre la cible de 100% en 2026.

5 Présentation des crédits et effectifs du programme

5.1. Ventilation des dépenses par nature

INTEGRATION REGIONALE	2023	2024	2025	2026
Dépenses courantes				
Titre 2 : Dépenses du personnel	-	-	-	-
Titre 3 : Dépenses des Biens et Services	266 000 000	279 300 000	293 265 000	307 928 250
Titre 4 : Transferts et Interventions	181 417 910	3 582 982 000	3 762 131 000	3 950 237 655
Titre 6 : Autres dépenses	-	-	-	-
Dépenses d'Investissement				
Titre 5: Dépenses d'Investissement	294 000 000	-	-	-
TOTAL	741 417 910	3 862 282 000	4 055 396 000	4 258 165 905

Source : rapports DGI/DAAF

5.2 Ventilation indicative des crédits par action :

Numéro et intitulé des actions	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
	Dépenses de personnel	Dépenses de biens et services	Dépenses de transfert	Dépenses d'investissement	Autres dépenses		Dépenses de personnel	Dépenses de biens et services	Dépenses de transfert	Dépenses d'investissement	Autres dépenses	
Action 3.1 : Promotion de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale				34 000 000		34 000 000		266 000 000	181 417 910	294 000 000	0	741 417 910
Action 3.2 : Renforcement de suivi des activités de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale				260 000 000		260 000 000						
TOTAL	0	0	0	294 000 000	0	294 000 000	0	266 000 000	181 417 910	294 000 000	0	741 417 910

(Rappel : les crédits en autorisation d'engagement et en crédits de paiement ne concernent que les dépenses d'investissement).

Le financement du programme « Programme Intégration régionale » et de ses actions est basé principalement sur les ressources intérieures provenant du cadre de dépenses à moyen terme CDMT et donc du budget général de l'Etat.

5.3 Ventilation des effectifs du programme

(Par action ou par direction et service)

Actions	Effectifs
Action 1 : Promotion de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale	18
Action 2 : Renforcement de suivi des activités de l'intégration économique sous régionale, régionale et continentale	23
Total	41

5.4 Ventilation des effectifs par direction et par catégorie

Catégories	2023	2024	2025	2026
Hors catégorie	01	01	01	01
I	12	22	22	22
II	26	26	26	26
III	02	02	02	02
TOTAL	41	51	51	51

1. Présentation des opérateurs concourant à la politique du programme

Ce programme n'a pas d'opérateur